

Mémoire présenté à

La Commission Mourir dans la dignité

par

L'Association étudiante pour la justice sociale

co-présidée par

Stéphanie Léon, étudiante en psychologie, Université McGill

Maximilian Zucchi, étudiant en physiothérapie, Université McGill

Le 16 juillet 2010

Nous sommes un groupe d'étudiants universitaires particulièrement intéressés par le débat sur l'euthanasie. En tant que citoyens responsables nous sommes particulièrement préoccupés par les conséquences qu'entraînerait la décriminalisation de l'euthanasie sur notre société, et c'est avec le désir de la protéger que nous soumettons notre opinion.

Le droit à l'euthanasie va déchirer le tissu social québécois en engendrant de graves conflits et en bouleversant les différents rapports sociaux.

L'accès à l'euthanasie exercera une pression immense sur les personnes âgées et les patients des soins palliatifs. En effet, pour ces derniers, le dilemme relatif à la pratique de l'euthanasie se présentera ainsi : soit je décide de me faire tuer par mon médecin ou soit je suis un fardeau pour la société et pour ma famille. De plus, certaines personnes auront peur d'entrer dans les hôpitaux, car le lien de confiance entre le médecin et le patient, qui est fondé sur la bienfaisance et non la malfaisance, sera détruit par la légalisation de l'euthanasie.

Le débat sur l'euthanasie va aussi créer un schisme dans les familles québécoises. Au sein d'une même famille, certains seront pour et d'autres seront contre l'euthanasie. Qui prendra alors la décision et qui aura le dernier mot lorsqu'un proche sera en perte d'autonomie et atteint d'une maladie incurable? L'ampleur des séquelles d'une mésentente face à une telle décision est simplement incalculable.

En regard de la population vieillissante, on peut comprendre que le gouvernement essaie de trouver une solution pour maximiser les effectifs médicaux. Toutefois, supposer que la pratique de l'euthanasie réduira la demande en soins de santé est un leurre. Tout d'abord, tuer les patients pour réduire les listes d'attente est injustifiable tant d'un point de vue moral que d'un point de vue éthique. Ensuite, l'euthanasie nécessitera un encadrement rigoureux. Le personnel médical sera évidemment impliqué dans la mise en place et dans l'application de ces multiples balises pour contrôler la pratique de l'euthanasie, ce qui réduira grandement le temps qui devrait être consacré aux véritables soins médicaux visant à guérir ou à soulager les patients. De surcroît, les multiples balises alourdiront la charge administrative, qui est actuellement trop importante, et elles resteront malgré tout insuffisantes pour assurer la sécurité des patients. Comment pouvons-nous prétendre être capable d'encadrer convenablement une pratique dont la finalité est de tuer une personne alors qu'on est incapable de mettre en place des mesures pour contrer la vente de cigarettes aux mineurs, la prostitution, la fraude fiscale, etc.

Par exemple, les balises de l'euthanasie aux Pays-Bas sont remises en doute, car déjà le Comité des droits de l'Homme de l'ONU s'inquiète de la manière dont la loi sur l'euthanasie est appliquée.¹

Dans la société québécoise actuelle, la peine de mort est rejetée compte tenu du risque d'erreurs judiciaires et de son caractère inhumain. En considérant la complexité et les incertitudes relatives à la médecine de même que la finalité irréparable de l'euthanasie, une question mérite d'être posée : pouvons-nous contrôler convenablement l'accès à l'euthanasie?

Enfin, la légalisation de l'euthanasie affaiblira les fondements mêmes des sociétés québécoise et canadienne en bafouant certaines valeurs communes. En effet, notre peuple est reconnu à travers le monde pour sa solidarité envers les plus faibles et les plus démunis. Les législateurs ne doivent donc pas seulement tenir compte du courant social actuel, mais aussi des fondements de notre société pour mettre en place une nouvelle loi. Tuer les patients comme

s'ils étaient des animaux est une solution de facilité qui s'inscrit dans un mouvement social ancré dans la superficialité, l'individualisme et l'égoïsme. En légalisant l'euthanasie le Québec participerait à une révolution au sens Copernic du terme : c'est un retour au nazisme de l'Allemagne des années 30. Sous le régime nazi, le programme d'euthanasie, qui s'accomplissait dans les centres d'Euthanasieanstalte a fait 70 000 victimes parmi les vieillards, les handicapés et les enfants atteints de retard mental.ⁱⁱ

S'opposer à l'euthanasie ne signifie pas vouloir prolonger la souffrance des malades, ni vouloir prêcher l'acharnement thérapeutique; au contraire c'est permettre une mort naturelle. En effet, la personne qui demande l'euthanasie a, avant tout, besoin d'être accompagnée par ces proches dans ses derniers moments. Ceci est le vrai sens de l'expression «mourir dans la dignité».

ⁱ Arduin, P-O. Euthanasie : les Nations-unies épingle les Pays-Bas. Liberté Politique.com, 25 Septembre 2009. <http://www.libertepolitique.com/respect-de-la-vie/5552-euthanasie-les-nations-unies-epinglent-les-pays-bas>

ⁱⁱ TEN HAVE, H., WELIE J. Death and Medical Power : An Ethical Analysis of Dutch Euthanasia Practice. McGraw-Hill, 2005, Berkshire, England, p. 29.

Signatures

Maximillian Zucchi, étudiant en physiothérapie, Université McGill
Stéphanie Léon, étudiante en psychologie, Université McGill
Francesca Silano, étudiante en histoire, Université McGill
Giacomo Zucchi, étudiant en droit, Université de Montréal
Giulia Macdermott, étudiante en médecine, Université de Sherbrooke
Angelina Guarino, étudiante en droit, Université de Montréal
Héloïse Brindamour, étudiante en musique, Université de Montréal
Bruno Paparella, étudiant en soins infirmiers, Université de Montréal
Diana Nakad, étudiante en génie chimique, Université McGill
Laurence Normand-Rivest, étudiante en médecine, Université de Montréal
Isabel Potworowski, étudiante en architecture, Université McGill
Mariachiara Restuccia, étudiante en marketing, HEC Montréal
Marc Charabati, étudiant en microbiologie, Université McGill
Rachel Desjardins, étudiante en kinésiologie, Université McGill
Maddalena Zucchi, étudiante en arts et lettres, Université McGill
Marie-France Savard, étudiante en médecine, Université de Montréal
Melissa DeMichele, étudiante en physiothérapie, Université McGill
Loredana Guarino, étudiante en droit, Université de Montréal
Léna Le Gall-Diop, étudiante en administration, HEC Montréal
Phillip Desjardins, étudiant en traduction, Université McGill
Sergio Cammarata, étudiant en génie biomédical, École Polytechnique
Rachel Mckernan, étudiante en histoire, Université McGill
Pedro Paparella, étudiant en soins infirmiers, Université de Montréal
Stéphanie Noujiem, étudiante en génie mécanique, École Polytechnique
Simone Bertolazzi, étudiant en génie physique, École Polytechnique
Tierney Monahan, étudiante en science politique, Université McGill
Kaushar Jahan, étudiante en anatomie et biologie cellulaire, Université McGill
Romina Perrotti, étudiante en kinésiologie, Université McGill

